



Service des Examens et Concours

**ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TOURISME D'ARTISANAT ET D'ACTION CULTURELLE :
ESTAAC**

A- PREMIER CYCLE

- a- Être titulaire du BAC (toutes les séries) ou de tout autre diplôme équivalent,
- b- Être âgé (e) de 25 ans au plus.
- **Diplômes préparés** : Licence en Tourisme, Licence en Patrimoine (Muséologie), Licence en Sciences de l'Information Documentaire, Licence en Animation Culturelle.

B- DEUXIÈME CYCLE

- a- Être titulaire de la Licence, du DSAC (Diplôme Supérieur d'Action Culturelle), d'un DESA (Diplôme d'Études Supérieures Artistiques), d'un Master (toutes les spécialités) ou de tout autre diplôme équivalent ;
- b- Être âgé (e) de 28 ans au plus.
- **Diplômes préparés** : Master en Tourisme, Master en Patrimoine (Muséologie), Master en Archivistique, Master en Documentation, Master en Bibliothéconomie, Master en Animation Culturelle.

ÉPREUVES

- Dissertation (sujet d'ordre général)
- Sujet de spécialité (Pour le Cycle Licence et Master)
- Entretien avec le Jury